



Wallonie



Service public  
de Wallonie

DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS  
Direction d'Arlon  
Cantonnement de Habay-la-Neuve

8, rue de l'Hôtel de Ville  
B-6720 Habay-la-Neuve  
Tél : 0032(0)63 60 80 30 • Fax : 0032(0)63 42 40 65  
Mél : habay.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

## CALENDRIER DES DATES DE BATTUES SAISON CYNEGETIQUE 2017 / 2018

Toute erreur et/ou manquement n'engage en aucune façon  
la responsabilité du D.N.F.

Il appartient au promeneur de se conformer strictement aux affichages  
placés aux principales entrées des massifs et panneaux d'information.

Service de surveillance D.N.F. gsm + 32(0)477 912 001 (24/24h.)

Le Département de la Nature et des Forêts reste à votre disposition  
pour toute information complémentaire.

L'attaché, Chef de cantonnement  
J.-R. François

<http://spw.wallonie.be>  
N° vert : 0800 1 1901 (informations générales)



DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

## CIRCULATION EN FORÊT Limitations pour cause de chasse



Les affiches rouges  
sont des affiches  
d'INTERDICTION

Pour être valables, elles doivent  
obligatoirement être complétées :

Décision n° : ..... ① .....  
Responsable signalisation : ..... ② ..... Tél : .....  
Responsable surveillance : ..... ③ ..... Tél : .....

- ① du n° de l'autorisation de fermeture de la forêt (accordée par la Région wallonne).
- ② du nom et du n° de tél. du responsable de la pose des affiches (souvent le Garde-Chasse).
- ③ du nom et du n° de tél. du responsable de la surveillance (l'Agent des Forêts de la Région wallonne).

**LES CHIENS DOIVENT TOUJOURS ÊTRE TENUS EN LAISSE.**

Les affiches jaunes  
sont des affiches  
d'INFORMATION

vous incitant  
à la prudence.

L'autorisation communale de  
ramassage des myrtilles,  
champignons, etc...,  
est suspendue pendant les  
jours et heures renseignés.

Document fourni par la Division de la Nature et des Forêts

